



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

Société 05 MARINE

SIRET 8 1 9 5 8 5 9 5 1 0 0 0 1 8

Adresse du principal établissement:

Adresse du siège social:

315 RUE DES CERISIERS

13430 EYGUIERES

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	357 279	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	38 120			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	<input type="checkbox"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinque C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée Nom
NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe Nom
NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télé déclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

SARL ARMINGOL & ASSOCIES
150 AVENUE G. POMPIDOU
IMMEUBLE HEMI LYTHE
13100 AIX EN PROVENCE
Tél: 0 4 42 93 19 28

Nom et adresse du conseil:

Tél:

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Date: 30/04/2019 Lieu EYGUIERES

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Qualité et nom du signataire: PRESIDENT

Signature RAPIDEL DAVID

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2019

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

315 RUE DES CERISIERS 13430 EYGUIERES
4 RUE DES FOSSES ST MARCEL 75005 PARIS

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter

BILAN - ACTIF

1

Désignation de l'entreprise : Société 05 MARINE
Adresse de l'entreprise 315 RUE DES CERISIERS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

1 2

13430 EYGUIERES

Durée de l'exercice précédent*

2 1

Numéro SIRET* 8 1 9 5 8 5 9 5 1 0 0 0 1 8

Néant *

				Exercice N clos le, 13 11 22 01 8		N-1 13 11 22 01 7	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)	AA						
Frais d'établissement *	AB						
Frais de développement *	CX						
Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 590		AG 1 054		1 536	2 400
Fonds commercial (1)	AH						
Autres immobilisations incorporelles	AJ						
Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AL						
Terrains	AN						
Constructions	AP	9 963		AQ 7 354		2 609	5 550
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR						
Autres immobilisations corporelles	AT	26 703		AU 2 167		24 536	1 308
Immobilisations en cours	AV						
Avances et acomptes	AX						
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS						
Autres participations	CU						
Créances rattachées à des participations	BB						
Autres titres immobilisés	BD						
Prêts	BF						
Autres immobilisations financières*	BH	4 201				4 201	
TOTAL (II)	BJ	43 456		BK 10 575		32 882	9 257
Matières premières, approvisionnements	BL						
En cours de production de biens	BN						
En cours de production de services	BP						
Produits intermédiaires et finis	BR						
Marchandises	BT						
Avances et acomptes versés sur commandes	BV						
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	142 326		BY		142 326	102 917
Autres créances (3)	BZ	90 235		CA		90 235	171 590
Capital souscrit et appelé, non versé	CB			CC			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	602 008		CE		602 008	
Disponibilités	CF	367 347		CG		367 347	763 653
Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 105		CI		3 105	171
TOTAL (III)	CJ	1 205 021		CK		1 205 021	1 038 332
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 248 477		1A	10 575	1 237 903	1 047 589
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	4 201	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété ;*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :	

BILAN - PASSIF avant répartition

2

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 05 MARINE

Néant *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.0....0.0.0.....)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	250 667	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	290 817	251 667
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	552 484	261 667
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	296 346	213 811
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	296 346	213 811
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	63	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	23 239	69 595
	Dettes fiscales et sociales	DY	99 370	235 723
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	186 429	182 821
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	79 973	83 973
	TOTAL (IV)	EC	389 073	572 111
	Ecart de conversion passif *	(V) ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 237 903	1 047 589
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	389 073	572 111
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société 05 MARINE

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CeGrid Group

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue	biens* services*	FD FG	FE FH	FF FI	1 234 585	1 881 173
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	979 099	FK	255 486	1 234 585	1 881 173
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	234 340 1 719
	Autres produits (1) (11)					FQ	149 123
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 469 075 1 883 016
						FS	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FT	
	Variation de stock (marchandises)*					FU	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FV	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FW	222 554 369 909
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FX	9 846 14 753
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FY	505 655 828 253
	Salaires et traitements*					FZ	32 883 91 089
	Charges sociales (10)					GA	5 875 4 700
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
PRODUITS FINANCIERS	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	296 346 213 811
	Autres charges (12)					GE	1 217 968
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 074 375 1 523 484
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	394 700 359 532
	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	
	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 008
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
CHARGES FINANCIERES	Déficiences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	2 008
	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Déficiences négatives de change					GS	65
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU	65
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 008 (65)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	396 708 359 467

Désignation de l'entreprise : Société O5 MARINE

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENOVIS

Cegid Group

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	135	170
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	135	170
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	(135)	(170)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	105 756	107 630
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	1 471 083	1 883 016	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	1 180 266	1 631 349	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	290 817	251 667	
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP	11 321	12 767
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinques D)	RD			
(9) Dont transferts de charges	A1	20 529	1 719	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 060	916	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PENALITES AMENDES		135		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société O5 MARINE

Néant *

INCORP. (Ne pas reporter le montant des cennines)*	CORPORELLES	FINANCIÈRES	CADRE A		IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations		Néant																		
			Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			CZ	Consécutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste																	
			Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II			KD	2 590		KE	KF																
INCORP. CORPORELLES	CORPORELLES	FINANCIÈRES	Terrains				KG	9 963	KH	KJ	KK	KI	KL																
			Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9																							
			Constructions	Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1																							
			Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			Dont Composants	M2																						
			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3																						
			Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *																									
				Matériel de transport *																									
				Matériel de bureau et mobilier informatique																									
			Emballages récupérables et divers *																										
			Immobilisations corporelles en cours																										
			Avances et acomptes																										
			TOTAL III				LN	11 367																					
INCORP. CORPORELLES	CORPORELLES	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	13 957	8M	8T	8W	1S	1V																
			Autres participations				8U																						
			Autres titres immobilisés				1P																						
			Prêts et autres immobilisations financières				1T																						
			TOTAL IV				LQ																						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	13 957																								
INCORP.	CORPORELLES	FINANCIÈRES	Diminutions		CADRE B	IMMOBILISATIONS		par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence																		
			Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	IMMOBILISATIONS		CØ			DØ	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4																	
INCORP. CORPORELLES	CORPORELLES	FINANCIÈRES	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	IMMOBILISATIONS		LV			LW	2 590	2 590																
			Terrains				IP	9 963	LY	LW	LY	LW	LY																
			Constructions	Sur sol propre	IQ	IMMOBILISATIONS		MA																					
				Sur sol d'autrui	IR	IMMOBILISATIONS		MD																					
				Inst. gales, agents et am. des constructions	IS	IMMOBILISATIONS		MG																					
			Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT																						
			Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers	IU	IMMOBILISATIONS		MM																					
				Matériel de transport	IV	IMMOBILISATIONS		MP																					
				Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	IMMOBILISATIONS		MS																					
			Emballages récupérables et divers *				IX																						
			Immobilisations corporelles en cours				MY																						
			Avances et acomptes				NC																						
			TOTAL III				IY																						
INCORP. CORPORELLES	CORPORELLES	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ	36 665	M7	ØW	ØY	ØZ	ØY																
			Autres participations				IØ																						
			Autres titres immobilisés				I1																						
			Prêts et autres immobilisations financières				I2																						
			TOTAL IV				I3																						
			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4																						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros .

SARL ARMINGOL & ASSOCIES

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société O5 MARINE

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)] 6	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice				
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

-
=

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 05 MARINE

Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			CY				EM					
Autres immobilisations incorporelles						PE	190			PG					
Terrains			TOTAL II			PI				PK					
Constructions	Sur sol propre					PM				PO					
	Sur sol d'autrui					PR				PT					
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions					PV	4 413			PX					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			TOTAL III			PZ				QB					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers					QE				QC					
	Matériel de transport					QH				QF					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					QL	97			QJ					
	Emballages récupérables et divers					QP				QN					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			TOTAL III			QU	4 510			QS					
			TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			QN	4 700			QW					
			TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			OP	5 875			QX					
			TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			ØQ				ØR					
			TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			ØR				ØR					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
TOTAL I	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
Autres immob. incorporelles													
TOTAL II													
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6						
Sur sol propre													
Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4						
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2						
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9						
Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7						
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5						
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3						
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1						
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						
Frais d'acquisition de titres de participations	NL		NM				NO						
TOTAL IV													
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW												
			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ						

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*											
	Montant net au début de l'exercice					Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			
Primes de remboursement des obligations											SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

SARL ARMINGOL & ASSOCIES

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : Société O5 MARINE

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS :		DIMINUTIONS :		Montant à la fin de l'exercice 4		
			Dotations de l'exercice 2		Reprises de l'exercice 3				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinque H du CGI)	IJ	IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU		
	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	213 811	5W	296 346	5X	213 811	5Y	296 346
	TOTAL II	5Z	213 811	TV	296 346	TW	213 811	TX	296 346
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		
		- corporelles	6E		6F		6G		
		- titres mis en équivalence	O2		O3		O4		
		- titres de participation	9U		9V		9W		
		- autres immobilisations financières(1)*	O6		O7		O8		
		Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	213 811	UB	296 346	UC	213 811	UD	296 346
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		296 346	UF	213 811		
			UG			UH			
			UJ			UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : Société 05 MARINE

31/12/2018

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ***

DGFiP N° 2057 2019

Page 12

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

8

Désignation de l'entreprise : Société O5 MARINE

Néant *

CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	4 201	UV	4 201	UW				
	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	142 326		142 326					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO))			Z1								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	1 121		1 121				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
Groupe et associés (2)			VC									
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	89 114		89 114						
Charges constatées d'avance			VS	3 105		3 105						
TOTAUX			VT	239 867	VU	239 867	VV					
RENOVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans		
				1		2		3		4		
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus de 1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	23 239		23 239						
Personnel et comptes rattachés			8C	29 848		29 848						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	28 363		28 363						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	8 882		8 882						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	32 276		32 276						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	63		63						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	186 429		186 429						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L	79 973		79 973						
TOTAUX			VY	389 073	VZ	389 073						
RENOVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		Société 05 MARINE		Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 8		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *	à réintégrer :	WA 290 817	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB)	XW 1 35	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XY	
	Amendes et pénalités	WJ	1 35	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ	I7 105 756	
	Réintérations prévues à l'article 155 du CGI*					K7	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8 ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN WO	
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					XR	
Réintérations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WR 396 708	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WS	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WT WU	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WW	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WH	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable Produit net des actions et parts d'intérêts : à déduire des produits nets de participations 2A)					WP WW	
	Dédiction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					XB	
	Majoration d'amortissement *					I6	
Mesures d'inclinaison sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	ZY
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	XD XF
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC	XS XG Y2 XH 1 309
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						Y1 Y2 XH 1 309	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT'2)	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI)		
Dédiction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						XG 1 309	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			bénéfice (I moins II)	XI	395 399		
			déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XO	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	395 399	

Désignation de l'entreprise : Société 05 MARINE

31/12/2018

Désignation de l'entreprise : Société O5 MARINE			Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	15 713	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 23^{epties} du CGI)

Montant de la réintroduction ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Société 05 MARINE								Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	1 000	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	251 667		- Autres réserves	ZD	250 667		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE			
	TOTAL I	ØF	251 667		Autres répartitions	ZF			
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)								ZG (0)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier								
	- Effets portés à l'escompte et non échus								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT		141 594		267 707	
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois)	J8	7 095		XQ	9 182		6 990	
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	10 768		34 132	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV				
IMPÔTS ET TAXES	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST		61 010		61 080	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	222 554		369 909	
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 339		767	
TVA	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS		9Z		8 507		13 986	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	9 846		14 753	
	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	235 293		371 360	
DIVERS	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ		22 750		14 651	
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*				OB	518 625			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0	
RÉGIME DE GROUPE*	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH				
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA				Plus-values à 15 %	JL		
						Plus-values à 19 %	JM		
Groupe : résultat d'ensemble.				JN		Plus-values à 15 %	JO		
						Plus-values à 19 %	JP		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH				N° SIRET de la société mère du groupe	JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société O5 MARINENéant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
			19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+/-				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+/-				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+/-				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+/-				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			(A)			
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))				(B)		
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)					(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : Société 05 MARINE

Néant *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Imposition répartie					
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	(à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société O5 MARINENéant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③		Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes N				
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

formulaire obligatoire
(article 53A du code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>Société O5 MARINE</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N				
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme		
		taxées à 10 % taxées à 15 % taxées à 18 % taxées à 19 % taxées à 25 %		
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1		
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2		
TOTAL (lignes 1 et 2)		3		
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés		4	
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés		5	
TOTAL (lignes 4 et 5)		6		
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice		7		
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société O5 MARINE				Néant <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018	Durée en nombre de mois	1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel * :				YP 10
dont apprentis				YF
dont handicapés				YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA 1 234 585
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT
				TOTAL 1 OX 1 234 585
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH 149
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE
Subventions d'exploitation reçues				OF
Variation positive des stocks				OD
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI 20 529
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT
				TOTAL 2 OM 20 678
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)				
Achats				ON
Variation négative des stocks				OQ
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR 202 621
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW 1 217
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY
				TOTAL 3 OJ 203 837
IV- Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3) OG 1 051 426
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				SA 1 051 426
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD				
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		GX 1 234 585	Effectifs au sens de la CVAE *	EY 10
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX	
Période de référence	GY	01/01/2018	GZ	31/12/2018
Date de cessation			HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1
1

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE | 3 1 1 2 2 0 1 8 | N° SIRET | 8 | 1 | 9 | 5 | 8 | 5 | 9 | 5 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 8 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | Société 05 MARINE |

ADRESSE (voie) | 315 RUE DES CERISIERS |

CODE POSTAL | 13430 | VILLE | EYGUIERES |

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise | P1 | | Nombre total de parts ou d'actions correspondantes | P3 |

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise | P2 | 2 | Nombre total de parts ou d'actions correspondantes | P4 | 1 000 |

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | | Nb de parts ou actions | |

Adresse : N° | | Voie | |
Code postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | | Nb de parts ou actions | |

Adresse : N° | | Voie | |
Code postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | | Nb de parts ou actions | |

Adresse : N° | | Voie | |
Code postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | | Nb de parts ou actions | |

Adresse : N° | | Voie | |
Code postal | | Commune | | Pays | |

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | M | Nom patronymique | RAPIDEL | Prénom(s) | DAVID |

Nom marital | | % de détention | 60.00 | Nb de parts ou actions | 600 |

Naissance : Date | 080969 | N° Département | 35 | Commune | RENNES | Pays | FR |

Adresse : N° | 315 | Voie | RUE DES CERISIERS |
Code postal | 13430 | Commune | EYGUIERES | Pays | FR |

Titre (2) | M | Nom patronymique | CARADEC | Prénom(s) | STEPHANE |

Nom marital | | % de détention | 40.00 | Nb de parts ou actions | 400 |

Naissance : Date | 300876 | N° Département | 22 | Commune | ST BRIEUC | Pays | FR |

Adresse : N° | 75 | Voie | RUE BROCA |
Code postal | 75013 | Commune | PARIS | Pays | FR |

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1
1

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

8 1 9 5 8 5 9 5 1 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société 05 MARINE

ADRESSE (voie)

315 RUE DES CERISIERS

CODE POSTAL

13430

VILLE

EYGUIERES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

